

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24116545

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

24 JUL. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0542 506 251**

Nom

(en entier) : **Arabelle Solutions Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue d'Edimbourg 11B
6040 Charleroi**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire - Prise de connaissance de la démission de Monsieur Guillaume Zagdoun en qualité d'administrateur de la Société - Approbation du changement de la durée du mandat des administrateurs

Extrait des décisions prises par écrit par les actionnaires de la société le 9 juillet 2024 :

[...]

3.7. Nomination du commissaire

Les actionnaires décident de nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises, une société à responsabilité limitée, dont le siège est établi Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419.122.548, et représentée par Madame Véronique Vandooren, réviseur d'entreprises, en qualité de commissaire de la Société, pour un terme de trois ans renouvelables.

[...]

3.8. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Guillaume Zagdoun en qualité d'administrateur de la Société

Les actionnaires prennent connaissance de la démission de Monsieur Guillaume Zagdoun en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 26 juin 2024.

En conséquence, à partir du 26 juin 2024, le conseil d'administration est composé comme suit :

- Monsieur Benjamin Bingen ;
- Monsieur Patrick Monnier ; et
- Monsieur Arnaud Westrelin.

En vertu de l'article 17 des statuts de la Société, la Société est valablement représentée vis-à-vis de tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, par deux administrateurs agissant conjointement.

3.9. Approbation du changement de la durée du mandat des administrateurs

Les actionnaires prennent connaissance et approuvent le changement de la durée du mandat des administrateurs à 6 (six) ans à partir de la date de leur nomination.

En conséquence, les mandats des administrateurs de la Société prendront fin aux dates suivantes :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

- Monsieur Patrick Monnier : 2 janvier 2029 ;
- Monsieur Benjamin Bingen : 2 janvier 2029 ; et
- Monsieur Arnaud Westrelin : 4 novembre 2026.

3.10. Mandat relatif aux formalités de publication légale

Les actionnaires donnent mandat à Monsieur Erwin Simons, avocat, Madame Imane Nassah, avocate ou à Madame Mélanie Dangreau, juriste, dont les bureaux sont établis rue aux Laines 70 à 1000 Bruxelles, avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée et notamment, (i) la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes au Moniteur Belge et (ii) la mise à jour de l'inscription de la société au Registre des personnes morales et, à ces fins, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises, de la Banque-Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Mélanie Dangreau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).